



Commission Jeunes

Cindy HAMON Présidente de la Commission Jeunes

hamoncindy1836@outlook.fr

Tournois Nationaux Jeunes 2026

Modes de sélection

Les Tournois Nationaux Jeunes (TNJ) sont des compétitions réservées aux catégories : U13, U15, U18, U21 arc classiques et arcs à poulies, hommes et dames. L'ensemble des jeunes faisant partie des pôles France Jeunes et des pôles Espoirs sont présents sur ces événements. Ces compétitions sont une excellente expérience compétitive pour nos meilleurs jeunes. Les qualifications se font sur du TAE international :

U21 Hommes et Femmes : 70m

U18 Hommes et Femmes : 60m

U15 Hommes et Femmes : 40m

U13 Hommes et Femme : 30m

Arcs à poulies : 50m sur blason de 80cm

Le Comité Régional du Centre-Val de Loire de tir à l'arc se propose d'emmener des jeunes archers licenciés dans la région (hors Pôles, ceux-ci y sont déjà inscrits et pris en charge par leur Pôle) sur ces événements en fonction de leur niveau de performance. Ils seront encadrés par des membres de l'ETR.

Changement des modalités d'inscriptions Nationales :

Cette année la participation aux TNJ est soumise, par la FFTA, à la réalisation d'un minima de score. Ces minimas sont à réaliser avant le TNJ auquel l'archer souhaite participer.

Pour le 1er, soit pendant la saison en cours dans la catégorie de la saison, soit la saison précédente dans la catégorie de l'archer de la saison précédente.

À partir du 2ème TNJ, le minima doit être réalisé pendant la saison sportive en cours. Si votre club ou votre comité départemental décide d'inscrire des archers à ces compétitions ils doivent impérativement avoir réalisé le score minimal.

Pour prétendre à la participation aux TNJ 2026 hors sélection du comité régional :

- ***500 pts pour les U13 et U15***
- ***530 pts pour les U18 et U21***
- ***630 pts pour les Arcs à Poulies***



Sélection par le comité régional Centre-Val de Loire de tir à l'arc

TNJ 1 : 24 au 26/04/2026 à Sarcelles (Ile de France)

La sélection pour ce TNJ sera faite le 29 mars à Chartres.

Pour être sélectionné, il faudra avoir réalisé 1 fois le minima de score ci-dessous :

Arcs classiques

U13 F : 550
U13 H : 575
U15 F : 550
U15 H : 570
U18 F : 575
U18 H : 605
U21 F : 560
U21 H : 600

Arcs à poulies

U18 F : 655
U18 H : 660
U21 F : 660
U21 H : 665

En cas d'intempéries, un réajustement de ce niveau de performance pourra être décidé par la Commission de sélection.

Il y aura 14 places maximum pour ce TNJ.

Si plus de 14 jeunes réalisent les minimas de score, ils seront départagés de la façon suivante :

- 1) Nombre de points d'écart par rapport au minima fixé.
- 2) A la meilleure série.
- 3) En fonction de l'attitude, de la préparation et de la motivation de chacun.

La commission de sélection, composée du Président du Comité Régional, du Responsable de la Commission Jeunes, du Responsable de la Commission Sportive, des CTS et des membres de l'ETR, validera définitivement cette sélection.

Le comportement ainsi que l'évolution de la préparation de chacun seront étudiés afin d'éviter de mettre un archer en échec.

Une participation de 25€ sera demandée aux archers sélectionnés. Elle correspondra au montant de l'engagement à la compétition. Le paiement sera à effectuer par virement bancaire et validera participation de l'archer au TNJ avec le comité régional.



TNJ 2 : 22 au 24/05/2025 Compiègne (Hauts-de-France)

Les archers des catégories U15, U18 et U21 arc classique étant allés jusqu'en 1/4 de finale au TNJ1 seront sélectionnés pour le TNJ2.

Les archers des catégories U13 et arcs à poulies étant sur le podium du TNJ1 seront sélectionnés pour le TNJ2.

Pour les autres archers, la sélection pour ce TNJ sera faite sur une période allant du 25 avril au 10 mai.

Pour être sélectionné, il faudra avoir réalisé 1 fois le minima de score ci-dessous :

Arcs classiques

U13 F : 550
U13 H : 575
U15 F : 560
U15 H : 580
U18 F : 585
U18 H : 615
U21 F : 570
U21 H : 610

Arcs à poulies

U18 F : 655
U18 H : 660
U21 F : 660
U21 H : 665

En cas d'intempéries, un réajustement de ce niveau de performance pourra être décidé par la Commission de sélection.

Il y aura 14 places maximum pour ce TNJ.

Si plus de 14 jeunes réalisent les minimas de score, ils seront départagés de la façon suivante:

- 1) Nombre de points d'écart par rapport au minima fixé.
- 2) A la meilleure série sur les 2 départs en TAE.
- 3) En fonction de l'attitude, de la préparation et de la motivation de chacun.

La commission de sélection, composée du Président du Comité Régional, du Responsable de la Commission Jeunes, du Responsable de la Commission Sportive, des CTS et des membres de l'ETR, validera définitivement cette sélection.

Le comportement ainsi que l'évolution de la préparation de chacun seront étudiés afin d'éviter de mettre un archer en échec.

Une participation de 25€ sera demandée aux archers sélectionnés. Elle correspondra au montant de l'engagement à la compétition. Le paiement sera à effectuer par virement bancaire et validera participation de l'archer au TNJ avec le comité régional.



TNJ 3 : 26 au 28/06/2025 à Rochefort/Mer (Nouvelle Aquitaine)

Les archers des catégories U15, U18 et U21 arc classique étant allés jusqu'en 1/4 de finale au TNJ2 seront sélectionnés pour le TNJ3.

Les archers des catégories U13 et arcs à poulies étant sur le podium du TNJ2 seront sélectionnés pour le TNJ3.

Pour les autres archers, il faudra réaliser 1 fois le minima de score ci-dessous, en TAE international, sur une compétition dans la période du 24 mai au 7 juin pour être sélectionnable :

Arcs classiques

U13 F : 550
U13 H : 575
U15 F : 560
U15 H : 580
U18 F : 585
U18 H : 615
U21 F : 570
U21 H : 610

Arcs à poulies

U18 F : 655
U18 H : 660
U21 F : 660
U21 H : 665

En cas d'intempéries, un réajustement de ce niveau de performance pourra être décidé par la Commission de sélection.

Il y aura 14 places maximum pour ce TNJ.

Si plus de 14 jeunes réalisent les minimas de score, ils seront départagés de la façon suivante:

- 1) Nombre de points d'écart par rapport au minima fixé.
- 2) A la meilleure série sur les 2 départs en TAE.
- 3) En fonction de l'attitude, de la préparation et de la motivation de chacun.

La commission de sélection, composée du Président du Comité Régional, du Responsable de la Commission Jeunes, du Responsable de la Commission Sportive, des CTS et des membres de l'ETR, validera définitivement cette sélection.

Le comportement ainsi que l'évolution de la préparation de chacun seront étudiés afin d'éviter de mettre un archer en échec.

Une participation de 25€ sera demandée aux archers sélectionnés. Elle correspondra au montant de l'engagement à la compétition. Le paiement sera à effectuer par virement bancaire et validera participation de l'archer au TNJ avec le comité régional.

Bon tir à tous !

Rémi COLLIN

CTS Comité Régional Centre-Val de Loire de tir à l'arc